

Le secteur de la pêche peine à émerger

[Tweet](#)

[Partager](#)

[Enregistrer](#)



Tahiti, le 6 octobre 2021 - La Chambre territoriale des comptes (CTC) vient d'adresser au gouvernement son dernier rapport sur la politique publique des ressources marines (pêche et aquaculture) menée par le Pays entre 2015 et 2019. Dans ce document, la CTC dresse le portrait d'un secteur de la pêche *"particulièrement soutenu"* avec un nombre important d'aides accordées aux professionnels. Un soutien à l'efficacité non vérifiée, financièrement difficilement tenable et qui ne permet au secteur d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité en la matière.

Alors que le rapport taclant sévèrement le projet relatif à l'implantation d'une ferme aquacole à Hao doit être étudié par les représentants de l'assemblée ce jeudi, un autre rapport de la CTC, plus global, sur les enjeux de l'économie bleue va être soumis à l'examen et au débat à Tarahoi dans les prochaines semaines. Avec une étendue représentant dix fois le territoire métropolitain, la zone économique exclusive (ZEE) de la Polynésie française est mise en avant pour montrer l'importance stratégique de la Polynésie française dans le Pacifique. Cet *"espace maritime offre à la Polynésie française des conditions naturelles particulièrement favorables au développement de ses ressources marines par rapport au reste des outre-mer français"*. Sauf que les enjeux économiques ne se sont pas forcément traduits par la mise en place de stratégies claires et précises. La CTC relève ainsi que seule la politique sectorielle de la pêche hauturière de la Polynésie française pour les années 2018-2022 a été adoptée avec notamment pour objectif l'extension de la flotte pour un doublement de la production à terme. Les autres domaines de la pêche côtière et lagonaire et de l'aquaculture, *"que le Pays soutient au travers de dispositifs financiers multiples, ne font pas l'objet de formalisation de leurs objectifs stratégiques"*. Une gestion à vue qui conduit à la distribution de nombreuses subventions sans vérification de l'efficacité des aides accordées.

Un secteur très aidé...

L'inventaire a de quoi donner le tournis et créer quelques jalousies dans les secteurs moins soutenus. La CTC liste en effet, sur une quarantaine de pages, l'ensemble des aides directes et indirectes mises en place par le Pays, notamment l'adoption d'une réforme du soutien au secteur en 2017. Les magistrats ont par là même cherché à évaluer la charge, non négligeable, pour la collectivité pour la seule période 2015-2019. Les subventions et autres aides possibles, parfois cumulables, impactent le budget du Pays. Si l'aide à la glace ou à l'acquisition de matériels de radiocommunication ne représentent que quelques millions, la participation du Pays au financement de la sécurité sociale des marins pêcheurs a ainsi coûté 604 millions de Fcfp depuis 2012. Un montant très inférieur à celui calculé par la CTC en ce qui concerne le subventionnement de leurs carburants. Les professionnels du secteur de la pêche bénéficient en effet du fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) pour réduire leur facture carburant. Dans le cadre du FRPH, les prix maximaux de gros du gazole et l'essence destinés à l'alimentation des moteurs des navires de pêche sont ainsi fixés à un niveau *"très inférieur au prix au détail à la pompe payé par le consommateur"*. Sur la période 2015-2019, le coût de ce soutien des professionnels du secteur est évalué à 1,8 milliard de Fcfp avec des perspectives peu favorables. Le secteur est en effet *"très fortement soutenu par les dispositifs de défiscalisation métropolitaine (depuis 2017) et locale"* qui ont représenté respectivement des avantages fiscaux de 723 millions et 1,654 milliard de Fcfp sur la période pour des investissements de stockage et de conditionnement nécessaires à la filière ou l'acquisition de navires. Vingt nouveaux navires de pêche doivent ainsi être livrés dans les cinq à huit prochaines années. Cette augmentation de +30% de la flotte devrait ainsi augmenter la consommation de carburants du secteur. Selon la CTC, cette évolution devrait conduire à un *"manque à gagner annuel du FRPH à de plus de 615 millions de Fcfp"*, amenant le Pays à solliciter les autres catégories de consommateurs de produits hydrocarbures pour combler le trou. Une *"solidarité imposée"* qui, selon les magistrats, *"pose la question de sa soutenabilité dans une période de difficultés sanitaires et économiques pour l'ensemble de la population polynésienne"*.

... mais un doute sur l'efficacité

Pour la CTC, *"le secteur de la pêche, fortement soutenu financièrement par le Pays, mérite une attention particulière en matière de suivi et d'évaluation des aides mises en place"*. Et l'attention du Pays est faible. Ce florilège d'aides en tout genre et des milliards dépensés en font un des secteurs les plus aidés en Polynésie, sans pour autant que le Pays cherche à examiner si ce soutien, massif, est réellement efficace. La CTC note ainsi qu'en 2017, dans le cadre de la réforme du dispositif des aides au secteur de la pêche, la mise en place d'un comité chargé d'évaluer l'efficacité des aides et proposer des adaptations avait été annoncée. Or, selon les services du Pays, *"ce comité n'a cependant jamais été effectivement constitué ni réuni"*. Une étude relative à l'évaluation des seules aides directes et indirectes de la pêche hauturière a bien été lancée en 2019 mais, deux ans plus tard, elle n'a toujours pas abouti à la formulation de propositions pour atteindre les objectifs du schéma directeur. Avec la crise actuelle et son impact sur les finances du Pays, la CTC recommande ainsi d'*"évaluer, dès 2021, la soutenabilité financière de l'ensemble des dispositifs d'aides accordés par le Pays au secteur de la pêche"*.

Des exportations qui coutent

À titre d'exemple, l'aide à l'export fait l'objet d'un examen minutieux par la juridiction. Le Pays a en effet cherché à accompagner les mareyeurs en instaurant une aide à l'exportation consistant en une subvention de 80 à 150 Fcfp sur le kilo exporté selon la destination. Un dispositif dans lequel se sont engouffrés les professionnels qui peuvent ainsi disposer de débouchés à moindre frais pour leur production. Les exports ont ainsi augmenté, tant en volume qu'en valeur, pour atteindre notamment 1,7 milliard de Fcfp en 2019. Un chiffre cependant loin des attentes : *"L'objectif, fixé par le Pays, de 5 milliards de valeur pour l'exportation, semble difficilement atteignable."* Un résultat trois fois moins important que prévu qui coûte cependant cher à la collectivité. Pour la CTC, le Pays a dû distribuer 687 millions de Fcfp d'aides sur la période 2015-2019 alors que la valeur des exports sur la même période est péniblement passée de 1,488 à 1,691 milliard. Un rapport coût-avantage pour la collectivité pas évident à distinguer pour la CTC qui recommande au Pays de compléter l'indicateur sur la valeur des exports *"par un autre, dégageant la valeur des produits de la pêche exportée par rapport au total des aides publiques perçues par la filière pêche hauturière"*. Cette recommandation, pas nouvelle, *"aurait permis de mieux appréhender l'apport net du secteur de la pêche aux exportations de la Polynésie"*.

Autre conséquence non négligeable de cette politique, la part de la production qui va répondre aux besoins des consommateurs à l'étranger s'est accrue pour atteindre 23% en 2019. Un quart de ce qui est pêché ne sera donc pas proposé sur les étals polynésiens avec de possibles impacts sur les prix.

Le prix du thon, victime de la faible concurrence

La CTC note ainsi que, malgré son classement en PPN, le prix moyen du thon blanc frais n'a pas échappé à une augmentation de +31% entre 2010 et 2019. Les raisons de cette évolution défavorable seraient multiples, *"tenant à la fois à l'organisation de la filière pêche, à la saisonnalité du produit et, selon les professionnels de la pêche hauturière, aux acteurs de la grande distribution en Polynésie française"*. La fixation des marges strictes à tous les stades de la production à la distribution n'a eu aucun effet.

La Chambre pointe ainsi du doigt *"une certaine concentration des armateurs"* et, au niveau des mareyeurs, l'existence de *"deux groupes majeurs dominants cette filière"* en étant également présents *"sur tous les maillons de la chaîne de valeur de la filière hauturière"*. Une situation qui pourrait les conduire à fixer le prix comme bon leur semble. Mais la CTC préfère adopter une rédaction prudente, indiquant que *"la question de l'influence de cet oligopole sur la formation des prix de vente au détail du thon frais (...) n'a jusqu'à présent pas été objectivée même si, selon les éléments recueillis par la Chambre, cette situation n'est pas neutre"...* Du côté des deux groupes de mareyage, la responsabilité est renvoyée vers la forte concentration dans le secteur de la distribution alimentaire. *"C'est la puissance des acteurs de la grande distribution, eux-mêmes concentrés puisque quelques marques se partagent la quasi-totalité du marché (...), qui fixent en réalité les prix du thon frais au détail. Ainsi, selon ces professionnels, bien plus que les mareyeurs, c'est la grande distribution qui impose ses prix de vente au consommateur final"*.

Le thon monte et au petit jeu de qui fait et augmente le prix, la CTC ne tranche pas. La juridiction recommande la réalisation d'une *"analyse précise de la formation des prix des deux produits classés PPN (thon rouge et thon blanc) permettrait de rendre compte, dans le détail, de la situation"*, analyse qui pourrait être étendue à d'autres PPN ne relevant pas des ressources marines.

Des recommandations de bonne gestion et de transparence économique pour éviter que le secteur de la pêche ne parte à la dérive.

Un label MSC, pas donné et contesté



En matière de pêche hauturière, la Polynésie française a voulu jouer la carte du développement durable. Une stratégie de labellisation est ainsi développée à partir de 2016. En juin 2018, le Marine Stewardship Council (MSC) accorde à la pêche polynésienne du thon blanc et du thon à nageoires jaunes à la palangre la certification MSC Pêche Durable pour une durée de cinq ans, certification devant représentée un atout non négligeable à l'export. Ce label est censé constituer une preuve de bonnes pratiques de gestion pour la préservation des espèces et des écosystèmes marins. L'obtention et l'utilisation de la certification MSC suppose en effet le respect d'un cahier des charges au niveau de la pêche, mais aussi au moment de la transformation et la commercialisation. Au cœur du dispositif, la mise en place d'un programme annuel d'observation des pêches nécessaire pour le maintien du label MSC, programme dont le coût à exploser en 5 ans. D'un cout mensuel de 1,75 millions de Fcfp en 2015, la facture a plus que doublé depuis pour atteindre désormais, après nouvelle consultation, un montant de 3,713 millions par mois avec notamment une augmentation de +42% entre 2018 et 2019. Une offre financière "*très largement réévaluée*" qui a conduit le CTC à se pencher sur le marché. Celui-ci a en effet été attribué à une entreprise nouvellement créée après que le Pays ait procédé à une "*analyse non conforme au critère énoncé dans le règlement de la consultation*". La CTC relève également que le prestataire choisi évoque une sous-traitance sans en fournir le moindre détail.

Au niveau du coût du programme, outre une coordinatrice payée près de 900 000 Fcfp par mois, la rémunération des observateurs de pêche, désormais salariés, représente ainsi 24,1 millions de Fcfp par an. Difficile pourtant de connaître leur charge de travail, "*la durée du temps rémunéré des observateurs, temps plein ou temps partiel, n'est pas connue*". La hausse substantielle des "*frais de fonctionnement*" et "*dépenses diverses*" alors que le prestataire bénéficie de locaux et de moyens matériels conférés par le Pays "*n'a pas été explicitée*". Une capacité de la collectivité à payer beaucoup plus les yeux fermés qui conduit la CTC à appeler le Pays "*à plus vigilance dans les conditions de passation de ses marchés publics afin d'éviter qu'un contexte de situation monopoliste (monopole de fait) s'installe à son détriment et aboutisse à une sensible augmentation du coût de la prestation commandée*".

Une vigilance minimale qui n'est pas de nature à lever les doutes sur la démarche globale. Le label fait en effet l'objet de polémiques et d'une forte contestation. En 2016, Greenpeace évoque un label "*trompeur pour le consommateur*", favorisant la pêche industrielle. Le Fonds mondial pour la Nature (WWF), à l'origine de la certification, quitte l'organisme, jugeant qu'il est "*nécessaire de réformer les standards et procédures du MSC*", le WWF concluant qu'il "*ne recommandera pas l'achat de thon rouge certifié MSC*". En 2020, une étude de l'ONG Bloom Association révèle que "*le plus connu des écolabels de pêche certifiée à plus de 80 % des pêcheries industrielles, irrespectueuses des écosystèmes*".